

Introduction

LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES EUROPÉENNES FACE À LA GRANDE RÉCESSION

Martial Foucault

L'Harmattan | « Politique européenne »

2013/4 n° 42 | pages 8 à 21

ISSN 1623-6297

ISBN 9782343033778

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2013-4-page-8.htm>

!Pour citer cet article :

Martial Foucault, « Les politiques économiques européennes face à la Grande Récession »,
Politique européenne 2013/4 (n° 42), p. 8-21.
DOI 10.3917/poeu.042.0008

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

POLITIQUE EUROPÉENNE

N° 42 | 2013

Martial Foucault

[p. 8-21]

Introduction

Les politiques économiques européennes face à la Grande Récession

Martial Foucault

Sciences Po, Cevipof, Paris

« J'ai toujours pensé que l'Europe se ferait dans les crises, et qu'elle serait la somme des solutions qu'on apporterait à ces crises¹. »

L'Union européenne est entrée en 2008 dans sa première crise économique d'ampleur mondiale et aux conséquences encore incertaines. Ce n'est pas la première fois que l'Europe est touchée par une crise économique mais cette fois-ci, comme l'ont titré Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff (2009) « *That time, it's different* ». Différent parce que les outils mobilisés pour amortir les effets de la crise ont pris du temps à se dessiner et différent parce que les choix de politique économique n'ont pas fait l'unanimité au sein de l'Union européenne. Dans un contexte de Grande Récession², il est surprenant de constater à quel point en 2014 les économistes n'ont toujours pas établi de consensus sur les causes et conséquences de cette crise européenne. En effet, pour certains (N. Roubini, K. Rogoff, B. Eichengreen, H-W. Sinn), la crise de nature financière trouve son origine dans une faiblesse structurelle du secteur bancaire européen, mais aussi dans une politique monétaire européenne trop accommodante vis-à-vis de pays dont l'accès à des taux d'intérêt trop faibles les a conduits à entretenir des bulles spéculatives immobilières (Espagne), privées (Irlande), publiques (Grèce, Italie). Mais pour d'autres encore (J. Pinani-Ferry, J. Sapir, J. Tirole, M. Feldstein), la longueur de la crise économique est révélatrice de la défaillance des institutions économiques européennes telles que conçues depuis le traité de Maastricht pour traiter une crise économique transnationale. Plutôt que de reprendre tour

1 Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 488.

2 Le terme de Grande Récession pour qualifier la crise économique mondiale de 2008-2012 fait ici écho à la Grande Dépression, crise économique des années 1930. Ce terme de Grande Récession s'est installé dans le débat public à la fin de l'année 2008, utilisé tour à tour par les économistes, les journalistes, les politiques et éditorialistes.

à tour chacun des arguments avancés et vérifier s'ils présentent un intérêt au regard des théories de l'intégration européenne, nous proposerons ici d'introduire ce numéro spécial en insistant sur trois dimensions consubstantielles de la crise économique européenne : l'orthodoxie monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), la crise du marché du travail européen et les réactions de l'opinion publique européenne concernant les capacités redistributives de l'UE.

Une crise économique en quelques chiffres clés

Entre 2008 et 2013, l'Union européenne a subi une profonde remise en cause de son modèle d'intégration économique, alors même que le modèle d'intégration politique présentait des signes d'essoufflement au lendemain du rejet par les Français et les Hollandais du projet de ratification du Traité constitutionnel en 2005 (Hobolt et Brouard, 2011). Paradoxalement, la décennie 1999-2009 pourra facilement être considérée à l'avenir comme une période d'âge d'or sur le plan économique. En effet, l'Europe bénéficiait encore d'une attractivité forte en termes d'investissements directs à l'étranger, d'un taux de chômage de la zone Euro comparable à celui des États-Unis, d'une montée en puissance de l'euro et finalement d'une banque centrale européenne saluée comme l'une des plus indépendantes au monde. Même si l'Allemagne, puis la France et l'Italie éprouvaient de grandes difficultés en 2002-2004 pour respecter les critères de finances publiques définis par le pacte de stabilité et de croissance (moins de 3 % de déficit public annuel exprimé en % de PIB), l'optimisme était encore de rigueur. Olivier Blanchard, professeur d'économie au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et depuis économiste en chef au Fonds monétaire international (FMI), publiait en 2004 dans le *Journal of Economic Perspectives* un article intitulé « Economic Future of Europe » dans lequel l'auteur exposait les raisons pour lesquelles le modèle économique européen était non seulement comparable à la performance du modèle américain mais aussi meilleur que généralement perçu par les opinions publiques. Ce vent d'optimisme n'épargnait pas les trois dimensions où l'Europe pouvait, selon O. Blanchard, accélérer sa transformation : un secteur public inefficace, un niveau de qualification insuffisant, des réglementations inefficaces sur les marchés du travail, des biens et services financiers. La Grande Récession a mis en évidence certains de ces dysfonctionnements mais a aussi interrogé le modèle d'intégration économique en

temps de crise. Rappelons que de septembre 2008 (date de la faillite de la banque d'investissement américaine Lehman Brothers) à octobre 2009 (date de la crise grecque), l'Europe a été partiellement épargnée par les ravages de la crise financière américaine bien qu'elle ait tardé ou feint d'anticiper les conséquences de l'exposition et de la fragilité des établissements bancaires et financiers européens à la bulle spéculative financière américaine. Pour juger l'ampleur et l'accélération de la crise en Europe, il est important de comprendre par quelques données chiffrées la dégradation des conditions macroéconomiques. Le tableau 1 confirme qu'à l'exception de l'Allemagne (et dans une moindre mesure l'Autriche), tous les pays de la zone Euro ont traversé une période de récession économique marquée par un recul des richesses produites (-2,4 % du PIB entre le 1^{er} trimestre 2008 et le dernier trimestre 2012) et une accélération du taux de chômage et parfois un doublement du nombre de chômeurs comparativement à la période pré-2008 (Espagne, Grèce).

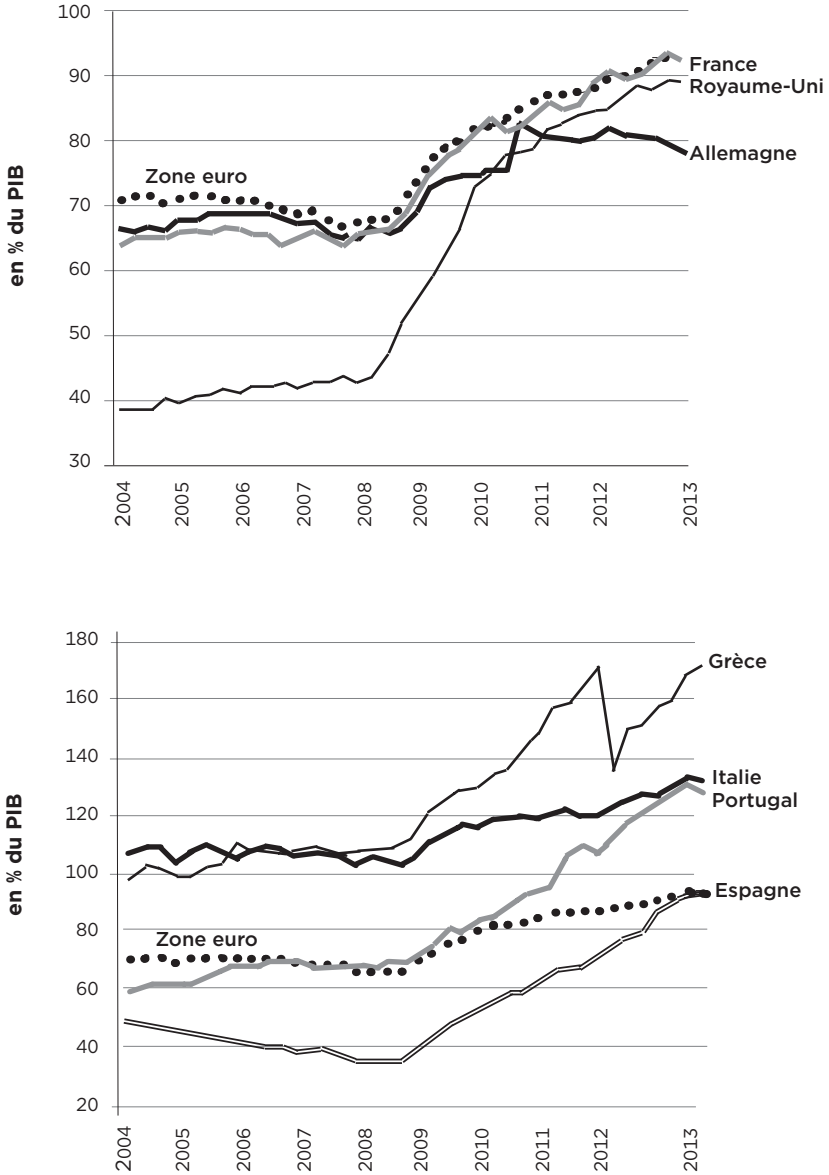
Tableau 1. Évolution de la croissance et de l'emploi, 2008-2012

	All.	Fr.	It.	Esp.	Port.	Grè.	Irl.	Zone Euro
PIB (en %)	+2	-0,7	-6,8	-5,7	-6,4	-16,7	-6,9	-2,4
PIB / hab. (en %)	+2,5	-2,7	-8,6	-7,5	-5,9	-17,4	-10,5	-3,7
Variation taux de chômage (en %)	-2,5	+3,1	+4,1	+16,4	+7,9	+17,5	+9,7	+4,2

Source: Eurostat, repris par l' Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) (2013).

L'impact de la crise a également affecté les comptes publics des États membres dès lors que ces derniers ont été appelés à intervenir massivement dans le sauvetage du secteur bancaire et à amortir par des politiques contracycliques les conséquences sociales de la crise.

Figure 1. Évolution de la dette publique (en % du PIB), 2004-2013



Source: Eurostat (2014).

En conséquence, la part des dépenses publiques dans le PIB a fortement augmenté à partir de 2009 débouchant en 2010 sur la crise dite des dettes souveraines. La figure 1 rappelle que la soutenabilité des finances publiques est certes engagée pour la Grèce (170 %), l'Italie (135 %) et le Portugal (130 %) mais bien moins inquiétante qu'elle ne l'est au Japon (235 %) et aux États-Unis (170 %). Rappelons que les critères définis dans le traité de Maastricht fixaient à 60 % du PIB le plafond des dépenses publiques pour être qualifié dans la zone Euro³. Malgré tout, les dirigeants européens ont découvert, non sans étonnement, que le financement des dépenses des États *via* les marchés financiers (à travers l'émission d'obligations) supposait que la solvabilité des États créanciers soit suffisamment forte pour bénéficier des meilleures conditions d'emprunt. L'annonce en octobre 2009 par le Premier ministre Papandréou du maquillage des comptes publics grecs a jeté un pavé dans la marre des institutions financières et par ricochet au sein du Conseil européen. En effet, ce n'est pas tant l'ampleur du véritable déficit public de la Grèce et de sa dette cumulée (qui rappelons-le ne représente que 4 % de la dette totale de la zone Euro) qui a déclenché une crise économique que l'absence d'anticipations du gouverneur de la BCE et des États membres face à la porosité voire l'inexistence d'instruments de sauvetage d'un pays partageant la même monnaie (Schuknecht *et al.*, 2011). L'Union européenne aurait-elle imaginé que les institutions encadrant la stabilité de l'euro soient suffisamment résilientes à l'occurrence d'un choc extérieur ? Les gouvernants européens auraient-ils été gagnés par une confiance aveugle dans le modèle d'intégration économique fondé autour de l'Union économique et monétaire ? Finalement, la Grèce n'est-elle pas le fait déclencheur d'une carence beaucoup plus profonde des institutions politiques européennes prisonnières d'un enchevêtrement de responsabilités nationales sur le plan budgétaire et monétaire ?

3 Fin 2013, seuls quatre pays respectaient le critère de Maastricht : Luxembourg (27,7%), Estonie (10%), Slovaquie (57,2%) et Finlande (54,8%).

Encadré 1 : Chronologie de la crise économique en Europe	
Août 2007 :	Intervention massive de la BCE pour fournir des liquidités aux banques européennes paralysées par les incertitudes de la solvabilité des banques exposés aux produits dérivés des crédits subprimes.
Septembre 2008 :	Faillite de la banque Lehman Brothers.
Octobre 2008 :	Intervention du gouvernement irlandais pour garantir les dépôts bancaires des banques irlandaises.
Octobre 2009 :	Révélation par le gouvernement grec de faux comptes publics.
Mars 2010 :	Discussion autour d'un plan d'aide vis-à-vis de la Grèce avec le soutien du FMI.
2 mai 2010 :	Plan d'aide de 110 milliards d'euros à la Grèce (dont 60 milliards sous forme de prêts bilatéraux).
9-10 mai 2010 :	Création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) doté de 750 milliards d'euros et décision de la BCE de rachat exceptionnel de dette souveraine à travers le programme Securities Market Programme (SMP).
29 septembre 2010 :	Présentation par la Commission européenne du « six pack », ensemble de réglementations visant à réformer la prévention des crises.
Novembre 2010 :	Plan d'aide (UE et FMI) de 85 milliards d'euros à l'Irlande dont 35 milliards pour les banques.
Mai 2011 :	Plan d'aide de 78 milliards d'euros au Portugal (UE).
Juillet 2011 :	Second plan d'aide de 109 milliards à la Grèce adopté par le Conseil européen et décision d'autoriser le FESF à acheter des titres d'État sur le marché secondaire et recapitaliser les banques exposées.
Août 2011 :	Achat par la BCE d'obligations italiennes et espagnoles.
Octobre 2011 :	Restructuration de 50 % de la dette grecque (206 milliards d'euros) par les banques privées detentrices d'actifs grecs.
Juin 2012 :	Demande d'assistance financière de l'Espagne et Chypre à travers le FESF et son successeur le MESF (Mécanisme européen de stabilité financière)
Septembre 2012 :	La BCE annonce un programme illimité de rachat de dettes des pays de la zone Euro ayant du mal à se refinancer sur les marchés.
13 Décembre 2012 :	Accord sur l'Union bancaire européenne. Les ministres des Finances de la zone Euro scellent un accord sur la supervision unique (par la BCE) des banques de la zone Euro, et non plus nationale.

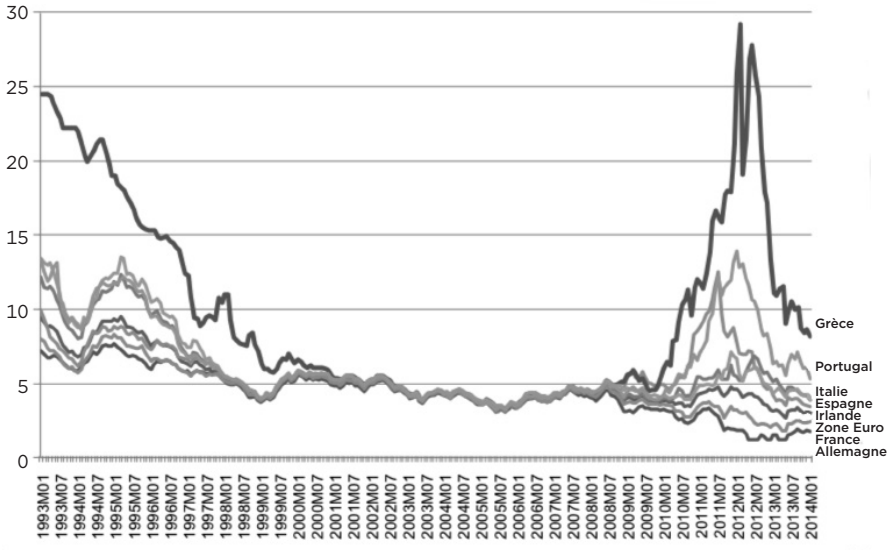
Les divergences de politiques économiques au cœur de la crise

Dans un numéro spécial de la revue *Journal of Common Market Studies* paru en 2012, la crise européenne est appréhendée par plusieurs auteurs, majoritairement des économistes, sous un angle à la fois technique et politique (*policy*). Curieusement, les auteurs s'attardent longuement sur les causes théoriques des dysfonctionnements de l'Union monétaire européenne sans prendre le recul nécessaire pour questionner le processus d'intégration économique (Drudi *et al.*, 2012). Or comme le rappelle Sabine Saurugger, « l'analyse de l'intégration européenne n'est pas seulement une affaire technique, elle nécessite des connaissances et des conceptualisations spécifiques qui permettent une contextualisation du processus étudié » (Saurugger 2009, 23). On pense ici immédiatement aux jeux de pouvoir et les intérêts de pays comme l'Allemagne et la France dans le choix et la création d'instruments de réponse à la crise.

Mais une autre approche pourrait consister à étudier les décisions prises lors de plus de vingt conseils européens d'urgence entre 2009 et 2012 au regard non pas des préférences des acteurs mais des institutions dans lesquelles de telles décisions ont pu être adoptées ou reportées faute d'accord. Évidemment, la BCE comme institution monétaire occupe une place centrale dans la résolution de la crise tant en termes d'expertise que de cadrage politique. Dans cette perspective institutionnelle, la distinction donnée par Douglas North (1990) entre institutions formelles ou écrites et institutions informelles (conventions, croyances, traditions...) offre un éclairage intéressant pour comprendre que la résolution de la crise européenne offrait un terrain de confrontation permanent entre le droit et la règle, entre les traités et le politique, finalement entre le juridique et l'économique. Il est rapidement apparu au cours du mois de septembre 2011 que la possibilité de mutualiser à l'avenir les dettes européennes à travers des *eurobonds* se heurtait au jugement de la Cour constitutionnelle allemande stipulant que le Bundestag devait donner son aval sur de tels projets. Autrement dit, les institutions formelles sont ici convoquées quand bien même la *realpolitik* économique suggérait d'inventer un dispositif capable de desserrer l'étau de défiance à l'endroit des prêteurs internationaux. Jean Pisani-Ferry résume parfaitement la logique institutionnelle qui a prévalu à ce renoncement : « Garantir solidairement les dettes de ses partenaires, c'est en quelque sorte leur donner en dernier recours accès à ses propres contribuables, et c'est accepter de voir sa propre signature mise en danger par le comportement de ses voisins. Le faire en Europe, c'est aussi remettre en cause

un principe fondateur de l'union monétaire selon lequel chaque État est seul et unique responsable de ses dettes ». (Pisani-Ferry, 2011, 182). Cet exemple est finalement révélateur des faiblesses ou plutôt insuffisances de l'architecture institutionnelle conçue dès 1992 et non révisée par le traité de Lisbonne pour gérer l'euro comme une zone monétaire optimale. Théorisée par Robert Mundell (1961), prix Nobel d'économie en 1999, une zone monétaire optimale définit les conditions purement économiques à partir desquelles une monnaie peut-être justifiée commune à plusieurs États. Parmi elles, citons le degré d'intégration économique (ou encore l'intensité des échanges intracommunautaires), le degré de spécialisation des pays ou degré d'homogénéité de leurs économies et la capacité des États à mobiliser des mécanismes de correction des écarts de prix, salaires, fiscalité et donc une forte mobilité des facteurs de production (travail et capital). Ce cadre idéal semble aujourd'hui très éloigné de la situation réelle des pays membres de la zone Euro. Les écarts de fiscalité, de finances publiques, de systèmes de protection sociale avec leurs effets sur le coût du travail, mais aussi les différences de langues, de culture et d'éducation rendent illusoire la capacité des États membres à gérer l'euro comme une zone monétaire optimale. Par conséquent, et la Grande Récession en Europe en a apporté une illustration *in situ*, ce n'est pas tant l'euro qui est en crise que les politiques économiques censées garantir des externalités positives et la divergence des chefs d'État sur une architecture institutionnelle plus résiliente aux chocs économiques extérieurs. Jean Pisani-Ferry (2011), Loukas Tsoukalis (2012) et Martin Feldstein (2011) pointent le défaut d'harmonisation des politiques économiques des États membres. La solidité de l'euro implique que ces politiques soient cohérentes les unes avec les autres et que les comportements de passager clandestin soient prohibés. Or la décennie 2000-2009 consacre l'euro comme une monnaie suffisamment forte permettant aux pays (et à leurs banques) de bénéficier de conditions d'accès favorables au crédit. La figure 2 résume parfaitement cette convergence entre 2001 et 2008 des taux d'emprunt des États sous forme d'obligations à dix ans. Un régime monétaire européen s'était installé fondé sur l'idée originelle de la création de l'euro, à savoir que les pays avec une économie fragile au cours des années 1990 bénéficieraient d'externalités positives de l'intégration monétaire. Cette situation euphorique a conduit plusieurs pays à s'endetter considérant que le coût de l'emprunt public serait facilement absorbé par une perspective de croissance élevée et que la renonciation des autorités européennes à définir un agenda compréhensif de coordination voire de standardisation des politiques économiques suggérerait implicitement que les pays bénéficieraient d'une solidarité communautaire en cas de crise.

Figure 2. Évolution du taux d'emprunt des États (obligations à 10 ans)



En réalité, cette normalisation de la politique monétaire européenne s'est accompagnée d'écarts de trajectoires économiques au plan national. Les divergences furent d'abord monétaires : tandis que certains pays profitaient de faibles taux d'intérêt (Espagne, Irlande..), d'autres voyaient leur compétitivité s'éroder plus ou moins vite (Grèce, Portugal, Italie, France). Par ailleurs, le non respect du Pacte de stabilité et de croissance par plusieurs grands pays (Allemagne, France, Italie) au début des années 2000 a contribué à décrédibiliser le rôle de la Commission européenne (Heipertz and Verdun, 2010) au profit d'une gestion intergouvernementale des finances publiques. Il s'en est suivi une divergence des politiques budgétaires qui acheva de rompre la cohésion nécessaire à la bonne santé de la monnaie unique. Alors que certains tentaient d'assainir leurs finances publiques, de gagner en compétitivité et de mieux s'insérer dans la mondialisation (Allemagne et plus largement l'Europe du Nord), d'autres n'accomplissaient pas toutes les réformes structurelles attendues (l'Europe du Sud et la France).

Le trilemme de la gouvernance économique européenne

La Grande Récession n'est pas seulement un révélateur de l'hétérogénéité des économies européennes, elle soulève une question de nature plus institutionnelle et politique. Comment l'Union européenne peut-elle concilier les trois dimensions de ce que Dani Rodrik (2011) appelle le trilemme politique de l'économie mondiale ? Par trilemme, Rodrik fait l'argument que mondialisation, démocratie et États-nations sont incompatibles simultanément. La démocratie n'est compatible avec la souveraineté nationale que si la mondialisation est bridée (*golden straitjacket*). Si la mondialisation est encouragée tout en conservant l'État-nation, alors la démocratie est en danger. Et enfin, combiner mondialisation et démocratie implique de renoncer à l'État-nation comme point focal de la gouvernance internationale.

Appliqué à l'espace européen, ce paradigme de l'économie politique internationale suggère que la Grande Récession a finalement renforcé la mondialisation et la souveraineté nationale au détriment de la démocratie. Les solutions apportées par l'Union européenne, la BCE et le FMI (troïka) à la crise grecque confirment le renoncement à la légitimité démocratique de cet arrangement institutionnel. À l'inverse, les propositions émanant de plusieurs leaders politiques européens en vue d'un fédéralisme budgétaire européen (avec une centralisation des budgets nationaux) consistent à se défaire totalement du principe de souveraineté nationale. Dans ce cas, l'intégration économique peut s'associer à la démocratie par des unions politiques entre les États. La perte de souveraineté nationale (y compris dans le domaine du financement des politiques de redistribution) est alors compensée par une européanisation complète des politiques démocratiques. C'est précisément cette solution d'union politique que les chefs de gouvernement ont repoussée pour sauvegarder l'union économique et monétaire. Conséquence d'une telle union politique, la méthode de coordination intergouvernementale (Ross 2013, dans ce numéro) serait remplacée par une approche plus fédérale qui restaurerait une légitimité démocratique au détriment d'une souveraineté nationale économique. En ayant abandonné leur monnaie pour l'euro, les pays semblent encore peu disposés à franchir une nouvelle étape en termes d'intégration, à savoir le transfert de leurs politiques budgétaires à l'échelle communautaire.

Orthodoxie monétaire, marché du travail et opinion publique

Dans ce numéro spécial que la revue *Politique européenne* consacre pour la première fois à la crise économique de 2009-2012, un groupe de chercheurs en science politique proposent des lectures croisées de la crise économique européenne en insistant sur trois dimensions exposées précédemment : l'orthodoxie monétaire de la Banque centrale européenne, la crise du marché du travail et les réactions de l'opinion publique à la capacité de l'UE d'amortir les chocs de la Grande Dépression. Finalement, George Ross, fin connaisseur de l'intégration européenne, conclut ce numéro en portant un regard critique sur la méthode intergouvernementale de prise de décision en temps de crise économique.

Clément Fontan s'intéresse au rôle exercé par la Banque centrale européenne en insistant sur trois mécanismes (un monopole sur les liquidités, une reconnaissance de son expertise et une autorité morale sur les États membres) par lesquels la BCE a pu étendre son influence au-delà du domaine monétaire pendant la crise de la zone Euro. L'argument principal ici consiste non pas à interroger l'efficacité des outils à la disposition de la BCE mais plutôt à défendre l'idée selon laquelle la BCE a bénéficié d'une fenêtre d'opportunité pour étendre ses prérogatives au-delà des missions lui avaient été attribuées originellement et devenir un acteur politique à part entière.

Moins bien documentés dans la littérature, les effets de la crise sur le marché du travail sont traités dans deux perspectives différentes. Medhi Arrignon s'intéresse à la réaction des États en matière de politiques d'emploi. À partir d'une enquête de deux ans menée en Espagne, aux Pays-Bas, en France et auprès de l'UE à Bruxelles entre 2010 et 2012, l'auteur démontre comment les stratégies d'activation sur le marché du travail, expérimentées au début des années 2000, ont peu soutenu la relance de l'activité et l'emploi. Malgré ce bilan négatif, l'article montre que de telles politiques ont été maintenues voire approfondies pour des raisons institutionnelles, cognitives et politiques. Parmi ces politiques actives, Catherine Spieser revient sur la notion de « flexicurité » qui s'était imposée comme paradigme dominant des politiques de l'emploi et du travail en Europe. En soulignant les limites de l'europanisation de la gouvernance des risques socio-économiques en Europe, l'auteure présente trois trajectoires différentes de reconfiguration des relations professionnelles face à la crise en Allemagne, en France et en Italie.

Enfin, à une échelle plus macroscopique et comparée, Laurie Beaudonnet utilise les données d'opinion publique Eurobaromètre de 1996 à 2001 pour mesurer les attitudes de quinze pays européens face aux politiques sociales de redistribution. En interrogeant la logique *exit/voice* d'Hirschman, cet article démontre empiriquement que les citoyens européens sont nettement favorables à une délégation vers l'UE des politiques de redistribution lorsque leurs systèmes nationaux sont jugés défaillants et lorsqu'ils jugent les effets économiques de la crise plus désastreux à l'échelle nationale qu'européenne.

Dans un dernier article, George Ross développe plus en profondeur l'argument abordé dans son dernier ouvrage⁴ à savoir le rôle des élites européennes dans la gestion de la crise économique et plus largement de la mise à l'épreuve de la méthode de coordination intergouvernementale. En prenant appui sur la chronologie des événements entre 2008 et 2013, l'auteur démontre comment l'inter-gouvernementalisme a permis de limiter les effets de la crise tout en creusant le déficit de légitimité démocratique de l'action publique européenne.

Références bibliographiques

Blanchard Olivier (2004), « The Economic Future of Europe », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 18, n° 4, p. 3-26.

Drudi Francesco, Durré Alain et Mongelli Francesco P. (2012), « The Interplay of Economic Reforms and Monetary Policy: The Case of the Eurozone », *Journal of Common Market Studies*, vol. 50, p. 881-898.

Eichengreen Barry et Frieden Jeffry (1993), « The Political Economy of European Monetary Unification: An Analytical Introduction », *Economics and Politics*, vol. 5, p. 85-104.

Feldstein Martin (2012), « The failure of the Euro », *Foreign Affairs*, vol. 91, n° 1, p. 105-116.

Heipertz Martin et Verdun Amy (2010), *Ruling Europe: The Politics of the Stability and Growth Pact*, Cambridge, Cambridge University Press.

4 Ross George (2001), *The European Union and Its Crises. Through the Eyes of the Brussels Elite*, Londres, Palgrave.

Hobolt B. Sarah and Brouard Sylvain (2011), « Contesting the European Union? Why the Dutch and the French Rejected the European Constitution », *Political Research Quarterly*, vol. 64, n° 2, p. 309-322.

Mundell Robert (1961), « A Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, vol. 51, n° 4, p. 657-665.

North Douglass (1990), *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press.

OFCE (2013), *Failed austerity in Europe: the way out*, février 2013, 104 p.

Pisani-Ferry Jean (2011), *Le réveil des démons. La crise de l'euro et comment nous en sortir*, Paris, Fayard.

Pisani-Ferry Jean (2012), « The Euro Crisis and the New Impossible Trinity », Bruegel Policy Contribution 2012/01, Bruxelles, Bruegel.

Reinhardt Carmen et Rogoff Kenneth (2009), *That time is different: Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton, Princeton University Press.

Rodrik Dani (2011), *The Globalization Paradox: Why Global Markets, States, and Democracy Can't Coexist*, Oxford, Oxford University Press.

Saurugger Sabine (2009), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po.

Schuknecht Ludger, von Hagen Jurgen and Wolswijk Guido (2011), « Government Bond Risk Premiums in the EU Revisited: The Impact of the Financial Crisis », *European Journal of Political Economy*, vol. 27, n° 1, p. 36-43.

Tsoukalis Loukas (2012), « The Political Economy of the Crisis: The End of an Era », *Global Policy*, vol. 3, n° 1, p. 42-50.

Martial Foucault

Professeur en science politique à Sciences Po, directeur du Centre de recherches politiques (Cevipof-CNRS).

martial.foucault@sciencespo.fr